

Monsieur le Directeur Académique

Nous avons été alertés sur le fait que de nombreuses directrices et directeurs d'école ont eu une paie amputée pour le mois de septembre 2025. La baisse est importante, allant de 10 à 20% alors même qu'ils croulent sous les tâches et effectuent de nombreuses heures non réglementaires et non rémunérées. Il apparaît que dans le cadre d'une recodification nationale des Indemnités Spéciales de Sujétions de Direction, le code afférent à cette indemnité a changé en cette rentrée et la manipulation n'a vraisemblablement pas été faite dans les Pyrénées Atlantiques. Le travail est fait, les personnels sont présents mais la prime est absente !

De même nous sommes alertés sur les problèmes de salaire pour les personnels RASED qui sont passés pôle ressource. Ils ont perdu en ce mois de septembre leur prime RASED et celle-ci n'est pas compensée par une autre prime. Une perte de salaire mensuelle de 170€ alors qu'ils doivent dans le même temps se déplacer sur une zone géographique plus large ce qui augmente les frais.

Les professeurs des écoles qui basculent du premier vers le second degré ou l'inverse sont aussi une nouvelle fois impactés par des salaires tronqués.

Pour toutes ces situations de perte de salaire qui vont se prolonger en octobre nous sollicitons qu'un acompte (avance sur le salaire suivant pour éviter d'être mis en difficulté) puisse être versé à tous les collègues concernés le souhaitant.

Pour le SNUDI-FO 64, cette situation est d'autant plus impactante que le coût de la vie dans notre département est très élevé. Le coût du loyer représente plus de 50% du salaire pour de nombreux professeurs parents isolés, à cela s'ajoute le coût des déplacements.

Le SNUDI FO 64 vous remercie pour votre attention et vous prie de recevoir l'assurance de ses sincères considérations.

Pour le SNUDI FO 64  
Olivia Queysselier



Pau, le 29 septembre 2025

L'inspecteur d'académie  
directeur académique des services de  
l'éducation nationale

à

Madame Olivia QUEYSELIER  
Secrétaire du SNUDI-FO 64

Lire ici la réponse du  
DASEN reçu le jeudi 2 octobre

**Objet : votre courriel du 29 septembre 2025**

Madame,

Par courriel en date du 29 septembre courant, vous m'interpellez au sujet de l'absence de versement de l'indemnité de directeur sur la paye de septembre 2025 de professeurs des écoles du département.

Je porte à votre connaissance que le problème qui a empêché le versement de cette indemnité est identifié par la division de la gestion individuelle et de la paie (DGIP) de la DSDEN 33. Le service est mobilisé afin de procéder à la régularisation sur la paye d'octobre 2025.

Au regard du nombre de classes et du classement de l'école en REP le cas échéant, le montant de cette indemnité est compris entre 247 € brut et 377 € brut par mois.

S'agissant des professeurs des écoles affectés sur un poste d'enseignant spécialisé du pôle ressource au 1<sup>er</sup> septembre 2025, la DGIP de la DSDEN 33 s'attache à implanter le régime indemnitaire correspondant.

Concernant les professeurs des écoles qui ont changé de support d'une école vers un EPLE ou inversement au 1<sup>er</sup> septembre 2025, la DGIP a identifié une difficulté émanant de la direction régionale des finances publiques (DRFIP) qui est en cours de traitement.

Je vous prie de croire, madame, en ma parfaite considération.

Dominique MALROUX

